



Location Matériel de plein air par les Associations

Le matériel de plein air est loué sous réserve d'un chèque de caution de 153 euros pour le matériel et de 750 euros pour la remorque. La prise du matériel se fera le vendredi à 16h et sera restitué le lundi à la même heure auprès des services techniques (à l'exception des gaufriers qui seront à prendre auprès du responsable de la vaisselle de la salle polyvalente).

La remorque frigorifique ne quittera en aucun cas le territoire de la commune.

Association :
Représentant de l'Association :
Téléphone : **Adresse mail :**
Matériel réservé pour le :

Matériel emprunté	Nombre Disponible	Matériel emprunté	Matériel Rendu (Nombre)	Etat du matériel Rendu
Tables + bancs 197x57	46			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Barrières de sécurité	28			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Remorque frigorifique	1			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Chapiteau	2 de 3mx2m			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Gaufrier	3			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>
Friteuse	1			Bon <input type="checkbox"/> Mauvais <input type="checkbox"/>

Chèque de caution remis le :
L'intéressé,

Le Maire,

Matériel rendu le : par :
Chèque de caution rendu le :
Observations (éventuellement matériel dégradé) :

L'intéressé,

Le maire,